Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260918-DCM_2026_211-DE

DST
Référence : JYJ/GLM/LAD 2026

COMMUNE DE CARNAC – MORBIHAN

DECISION DU MAIRE N°2026-211

Prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Enlèvement des déchets inertes sur le terrain communal route du Hahon
Montant 10 316.67 € HT – 12 380 € TTC

Le Maire de la Commune de CARNAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026-048 du Conseil Municipal du 30 avril 2026 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le budget de la commune,

Vu le code de la commande publique,

Vu le devis de l'entreprise SAS Carrières DANIEL pour un montant total de 11 280 € TTC,

Considérant la nécessité de faire appel à une entreprise spécialisée pour l'enlèvement des déchets inertes sur le terrain communal route de Hahon,

DECIDE

Article 1 : D'accepter le devis présenté par la société Carrières DANIEL, relatif à l'enlèvement des déchets inertes sur le terrain communal route du Hahon pour un montant de 10 316.67 € HT soit 12 380 € TTC,

Article 2 : Le devis sera signé par l'adjoint délégué,

Article 3 : En application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lorient.

CARNAC, le 18 septembre 2026
Pour le Maire,
L'adjoint délégué,



Jean-Yves JÉGOUREL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr